

Assemblée Nationale
Première séance du vendredi 30 janvier 2015

Extrait du compte-rendu des débats

Projet de loi « Macron »

**Croissance, activité et égalité des chances
économiques**

Article 9

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 3218 et 3221.

La parole est à M. le ministre, pour soutenir l'amendement n^o 3218.

M. Emmanuel Macron, ministre.

Mesdames et messieurs les députés, en présentant cet amendement, j'expliquerai de façon plus globale l'esprit de la réforme du permis de conduire que nous conduisons. Je répondrai en même temps à plusieurs questions soulevées au cours de nos débats ce matin.

Tout d'abord, il me semble que la discussion qui a lieu au Parlement depuis plusieurs jours – je dirais même plus : depuis plusieurs semaines – a toutes ses vertus. Je salue le mérite de tous les participants à ce débat. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, Bernard Cazeneuve travaille depuis plusieurs mois à une réforme en profondeur. Il a présenté les premiers éléments de cette réforme, que le Gouvernement a pris à son compte. Ces premiers éléments ont été enrichis en commission spéciale. Nous avons avancé, collectivement, grâce à des interventions et à des propositions de qualité. Il faut reconnaître, en particulier, que les arguments de M. Fromantin ont été éclairants.

Quelle est la situation de départ ? On l'a rappelé : il n'y a pas assez de places à l'examen du permis de conduire. En termes de flux, cela se traduit par une attente trop longue. En termes de stock, où en sommes-nous ? Beaucoup de chiffres ont été cités. Je pense qu'il ne faut pas mesurer le stock en prenant en compte la totalité d'une classe d'âge. Quand on parle du problème du permis de conduire, on parle en réalité du délai d'attente pour passer le permis de conduire : c'est cela, le bon indicateur. Plus précisément, le problème tient au délai d'attente entre le premier passage de l'examen du permis de conduire et le second. Je vous parle très franchement : c'est bien à ce problème que vous êtes tous confrontés dans vos circonscriptions.

Le ministère de l'intérieur a établi une carte, que je vais vous faire distribuer. Cette carte montre que dans un peu moins de dix départements, le délai entre deux passages du permis de conduire est inférieur à soixante-cinq jours ; dans une grande majorité des départements, ce délai est compris entre soixante-cinq et quatre-vingt-dix-huit jours ; en Rhône-Alpes et en Île-de-France, ce délai est compris entre quatre-vingt-dix-huit et deux cents jours d'attente.

M. Jean-Frédéric Poisson. Comment pourrez-vous ramener un délai de deux cents jours à seulement quarante-cinq jours, alors ?

M. Emmanuel Macron, ministre. L'objectif de quarante-cinq jours, qui est le délai moyen observé dans l'Union européenne, est donc ambitieux.

M. Jean-Frédéric Poisson. Il va falloir ramer !

M. Emmanuel Macron, ministre. Un vrai problème se pose.

M. Julien Aubert. Là, on est d'accord !

M. Emmanuel Macron, ministre. Deuxième chose : non, l'obligation de repasser le permis de conduire pour les conducteurs ayant perdu tous leurs points n'allonge pas ces délais. Pourquoi cela ? Parce que, sauf dans les cas où le conducteur n'a le permis que depuis moins de trois ans, on ne lui demande que de repasser le code. Le juge peut parfois imposer des tests psychotechniques, que Jean Lassalle nous a décrits mercredi soir de façon savoureuse, mais pas de repasser le permis de conduire, l'examen pratique lui-même. On ne parle donc pas des mêmes délais : je tenais à le préciser, pour répondre à la préoccupation exprimée tout à l'heure par M. Fromantin.

Ce texte propose une série de mesures dont vous venez de débattre. Je tiens à répondre précisément à toutes les questions techniques soulevées par M. Poisson. **Que proposons-nous pour traiter le flux ? De réduire le temps des inspecteurs lors des épreuves du code et de certains jurys pratiques pour le permis poids lourd, et de réduire la durée de l'examen.** Tel est le programme qui a été négocié. La réduction de la durée de l'épreuve pratique du permis B de trente-cinq à trente-deux minutes permettra de dégager 110 000 places supplémentaires. La réaffectation du temps des examinateurs que je viens de décrire permettra, elle, de dégager 160 000 places supplémentaires. Sur ces 160 000 places, 110 000 sont libérées grâce aux mesures qui viennent d'être présentées concernant le permis poids lourd.

De quoi s'agit-il ? D'abord, de retirer les inspecteurs de certains jurys auxquels siègent d'autres membres des ministères : les diplômés professionnels de l'éducation nationale, c'est-à-dire les bacs professionnels, les certificats d'aptitude professionnelle, etc. Cela permettra de libérer 20 000 équivalents permis B. Cette mesure était déjà incluse dans le projet de loi. **Les amendements que vous venez d'adopter permettront par surcroît de retirer les inspecteurs de certains jurys de passage des titres professionnels, qui sont organisés par le ministère de l'emploi.** Cela permettra de dégager assez de temps pour que les inspecteurs fassent passer 92 000 permis B supplémentaires. Cette mesure a été proposée par le ministre de l'intérieur dès l'automne dernier. Nous ne faisons qu'accélérer son application, compte tenu du déroulement des débats, de la volonté exprimée par la représentation nationale.

M. Jean-Frédéric Poisson. Avant, ces inspecteurs faisaient passer le permis poids lourd ; dorénavant, ils feront passer le permis B !

M. Emmanuel Macron, ministre. Non, ce n'est pas cela, monsieur Poisson. Ces inspecteurs participaient à des jurys de passage de permis poids lourds dans le cadre des titres professionnels organisés par le ministère de l'emploi, avec d'autres organismes publics...

M. Jean-Frédéric Poisson. Le rapporteur m'a dit le contraire il y a deux minutes !

M. Emmanuel Macron, ministre. Laissez-moi vous donner toutes les précisions, monsieur le député.

Ces inspecteurs seront réorientés pour faire passer des permis B.

L'épreuve pratique du permis poids lourd, qui représente la noblesse du métier, comme l'a très bien dit Jean-Christophe Fromantin mercredi dernier, est préservée. Il est évident que les inspecteurs continueront à la faire passer, quand il s'agit du permis « sec ». Ce dont nous parlons à présent, ce sont d'autres types d'épreuves, organisés avec d'autres ministères et organismes publics. Nous ne considérons pas que la présence des inspecteurs au jury de ces épreuves soit indispensable : c'est pourquoi nous voulons la réformer. Ce point est essentiel, et je tenais à le préciser pour répondre aux questions que vous avez posées. Je précise également que la

concertation a eu lieu sur ce sujet.

Tout cela nous permettra de traiter le flux. Il s'agit ensuite de résorber le stock, c'est-à-dire de réduire le délai d'attente entre le premier et le deuxième passage, au-delà des améliorations permises par les mesures que j'ai évoquées – cette question a été posée à juste titre. Le ministère de l'intérieur a pris plusieurs mesures concrètes en ce sens : recrutements, réorientations. La question posée au départ par M. Fromantin – le mérite lui revient – et reprise par M. Le Roux mercredi soir, est la suivante : comment être plus ambitieux pour réduire cette file d'attente ?

MM. Fromantin et Giraud ont proposé d'externaliser l'examen du permis de conduire. Cette solution présente des avantages pratiques, mais elle a quelques inconvénients. Quels sont-ils ? Premièrement, il faudrait encadrer cette externalisation, ce qui implique des délais. Deuxièmement, cela pose un problème de formation – mais cette question se pose aussi bien pour le public que pour le privé. Ce n'est donc pas une objection dirimante. Troisièmement, cela impliquerait que l'examen pratique devienne payant. Nous avons à plusieurs reprises évoqué cet aspect. Vous avez raison : on peut tout à fait envisager que cet examen soit payant, et ne dépasse pas 50 ou 100 euros. Là encore, ce n'est pas dirimant.

Je sais bien qu'il n'y a pas de solution parfaite. Malgré tout, un point me gêne. Dans les zones tendues, il serait possible d'améliorer les délais, mais le permis deviendrait payant pour les jeunes. En revanche, dans les zones non tendues, les jeunes continueraient à bénéficier d'un examen gratuit. Il faut donc reconnaître que cette solution entraînerait une petite divergence.

Vous avez soulevé un problème plus large que celui auquel s'attaquent les mesures que nous avons commencé d'adopter. De là vient mon inconfort, que j'ai reconnu mercredi soir. Une discussion est en cours, et des mesures très courageuses ont déjà été prises par mon collègue ministre de l'intérieur.

La carte dont je vous ai parlé montre que dans l'essentiel des départements, le délai dépasse quarante-cinq jours. Il y a même beaucoup de régions où ce délai est nettement supérieur. Nous devons donc être beaucoup plus ambitieux. Dès lors, nous sommes confrontés à l'alternative suivante : allons-nous régler le problème en faisant payer les jeunes, même un coût modique, ou déciderons-nous de prendre des mesures d'ensemble pour mieux le maîtriser ? Pour arriver à cette maîtrise, il faudra une cascade de mesures, qui concernent toute la chaîne du permis de conduire, et pas seulement l'organisation de l'examen. Voilà l'esprit de cette réforme, que nous avons véritablement co-construite.

Il faut en effet mettre des mots derrière le débat qui a eu lieu à propos du service universel. Je n'ai pas voulu intervenir dans ce débat pour ne pas vous faire perdre du temps, mais je comprends l'inconfort de certains. Je ne reviendrai pas sur les débats terminologiques, qui à mon avis sont dépassés...

M. Jean-Frédéric Poisson. Eh non ! Pas quand on écrit le droit, monsieur le ministre !

M. Julien Aubert. Les mots ont un sens !

M. Emmanuel Macron, ministre. Je peux comprendre, disais-je, l'inconfort de ceux qui nous disaient : « Vous allez proclamer de beaux principes, sans donner les moyens correspondants ». Je leur réponds : non. **Cet amendement du Gouvernement** fixe un délai de quarante-cinq jours. À l'heure actuelle, ce délai ne figure pas dans la loi. Et lorsque le délai d'examen dépasse quarante-cinq jours, les pouvoirs publics s'organisent en ayant recours à tous les agents contractuels pour qu'il soit réduit à quarante-cinq jours, ce qui est un droit que l'on doit reconnaître à chacun de nos jeunes. On ne suit donc pas la proposition d'externalisation, défendue notamment par M. Fromantin, car on considère que c'est la responsabilité des pouvoirs publics que de faire respecter ce délai de quarante-cinq jours.

Comment le faire ? D'abord, le ministère est en train de mettre en place une organisation sur une base régionale, ce qui permettra de réaffecter beaucoup d'inspecteurs dans les deux zones

tendues. Cela ne relève pas de la loi ; c'est un engagement du ministre de l'intérieur. L'organisation actuelle, dont il a longuement été débattu avec les inspecteurs, ne permet pas une répartition optimale sur le territoire. Réorganiser permet de répondre à un premier problème.

En outre, on s'oblige à recourir à des agents et des contractuels partout où ce problème est identifié. Je peux vous affirmer deux choses : premièrement, nous avons la capacité, avec plusieurs entreprises publiques qui vous sont familières, de répondre à ces besoins. **Je demanderai solennellement à l'issue de notre discussion au directeur général de La Poste – et j'ai déjà commencé à discuter de ce sujet avec lui – de s'organiser en conséquence.**

M. Bruno Le Roux. Très bien !

M. Emmanuel Macron, ministre. Partout sur le territoire, des agents sont en capacité de faire passer non seulement l'épreuve du code, mais également du permis de conduire.

M. Jean-Frédéric Poisson. Ils n'ont pas de travail, les agents de La Poste ?

M. Emmanuel Macron, ministre. Le directeur général de La Poste est en train d'élaborer un plan stratégique visant à préserver sur nos territoires des agents, qui ont d'ailleurs **à faire face à une attrition d'une partie de leur activité**, que nous voulons tous maintenir. C'est pourquoi a été engagée une réflexion, à laquelle vous avez tous participé, sur le maintien des Maisons de services publics et sur le développement des activités de La Poste, comme l'activité d'assistance aux assurances.

M. Julien Aubert. Ils ont le service universel !

M. Emmanuel Macron, ministre. Il y a donc une réflexion importante sur le service bancaire universel et sur la polyvalence accrue de La Poste. **J'ai demandé au directeur général de La Poste qu'il fasse des propositions concrètes pour la fin du mois de mars, afin de faire évoluer en ce sens les missions de La Poste.** Celles-ci vous seront soumises, avec l'absolue transparence dont j'ai toujours usé avec vous. **Elles viseront à permettre aux agents de La Poste d'organiser ces épreuves.**

Quel était le système proposé par M. Fromantin ? C'était en effet une bonne proposition – je le répète, il s'agit ici de réflexion collective et de coconstruction –, qui visait à permettre à Bureau Veritas de faire passer l'examen...

M. Patrick Hetzel. Non, si c'était de la coconstruction, on ne travaillerait pas ainsi !

M. Emmanuel Macron, ministre. Bien sûr que si ! On n'en serait pas là, sans cette discussion. Or, Bureau Veritas n'est pas présent dans tout le territoire. La Poste, quant à elle, dispose de bureaux dans beaucoup des territoires.

De plus, les agents de La Poste sont assermentés et sont donc en mesure de le faire. Les agents de cette grande entreprise sont un trésor collectif. Celle-ci sera donc mobilisée sur le territoire pour cet objectif et on se donne la capacité, entre autres grâce à ce dispositif, de l'atteindre. C'est là la philosophie du présent amendement.

J'ai été très sensible à l'émotion contenue dans les propos de MM. Vigier et Fromantin. Nous avons eu des discussions honnêtes pendant toutes ces semaines. D'abord, vous avez soulevé le problème et vous ne nous avez pas lâchés. C'est votre mérite, il faut le reconnaître !

M. Julien Aubert. Quelle ténacité !

M. Emmanuel Macron, ministre. Sans cela, peut-être que nous ne serions pas arrivés jusque-là. Mais, tenez-vous davantage à régler le problème sur le fond ou à l'externalisation vers le privé ?

M. Jean-Pierre Vigier. Nous tenons à régler le problème sur le fond !

M. Emmanuel Macron, ministre. Si on tient à ce que cela marche, pourquoi la proposition concrète que je suis en train d'évoquer serait-elle irrecevable ? Pourquoi tiendrait-on avant tout à externaliser vers le privé ? **Bernard Cazeneuve et moi-même sommes convaincus que nous avons collectivement la possibilité de participer à la construction de ce nouveau modèle en utilisant mieux**

l'organisation publique dont nous disposons, en mobilisant mieux les agents du ministère de l'intérieur présents sur le territoire et ceux de certaines entreprises publiques qui ont un vrai maillage territorial, auquel nous croyons tous, mais qui est parfois remis en question en raison des menaces pesant sur leur activité première. La privatisation n'est pas une fatalité pour répondre aux défis de ces grands services et à ce que nous devons aux jeunes.

Nous avons pris en compte vos interrogations. Nous avons, avec Bernard Cazeneuve, entendu les aspirations de plusieurs groupes et de la majorité. La proposition du Gouvernement est de nous organiser collectivement pour que ce délai de quarante-cinq jours soit partout tenu, car tel est l'objet de votre préoccupation, que nous partageons. Tel était aussi le sens de l'ambition affichée mercredi soir par Bruno Le Roux : partout, le délai entre deux passages d'examen doit être de quarante-cinq jours. Nous nous mettons en capacité de le faire, avec les structures dont nous disposons.

Je suis même prêt, si vous le voulez, à proposer un sous-amendement prévoyant de se donner un rendez-vous rapide...

M. Jean-Frédéric Poisson. C'est gentil !

M. Emmanuel Macron, ministre. Il prévoirait, en cas d'échec dans un an de la mise en place de cette organisation, une évaluation et un nouveau débat sur ce dispositif.

M. Julien Aubert. Si le Gouvernement est toujours là dans un an !

M. Emmanuel Macron, ministre. Je ne dis pas ici qu'il s'agit d'un cache-sexe ! Allons jusqu'au bout ! Si on pense collectivement que ce n'est pas suffisant, prévoyons collectivement d'évaluer ce dispositif dans un an !

Voilà pour la structuration de l'examen, qui est la première réponse – essentielle – au problème que vous avez soulevé. Mais nous n'arriverons pas à améliorer l'ensemble de l'organisation si, de la même façon, nous n'organisons pas mieux la préparation de l'examen, c'est-à-dire l'apprentissage. Je crois qu'il ne faut pas s'arrêter à un seul sujet. En effet, en quoi consiste le problème du coût du permis ? Il faut se dire les choses jusqu'au bout : ce sont d'abord les délais d'attente, que vous avez évoqués. Le présent amendement permet de répondre de façon cohérente à l'ambition des quarante-cinq jours, en prévoyant de s'organiser pour apporter une réponse crédible.

Mais si ne nous attachons pas à améliorer l'organisation de l'apprentissage de cette épreuve pratique, nous manquons l'objectif. Le problème, c'est que, dans de nombreux endroits de nos territoires, nos concitoyens sont parfois captifs d'une organisation qui les oblige à repasser des heures et des heures d'apprentissage dans l'attente de l'examen, parfois d'une manière qui manque de transparence. Plusieurs amendements à venir permettront de compléter le dispositif en prévoyant d'améliorer la transparence dans l'inscription.

En effet, l'organisation même de l'inscription à l'épreuve n'est aujourd'hui pas suffisamment transparente et équitable. Les jeunes ou les moins jeunes en situation de passer ou de repasser le permis doivent pouvoir s'inscrire de manière beaucoup plus simple et transparente à cette épreuve pratique. À défaut, une organisation parfois malthusienne prévaudra, qui favorisera le report de l'épreuve et la procrastination pour que des heures soient accumulées – il faut se dire les choses –, ce qui conduira à l'augmentation du coût. Aussi, si on veut baisser le coût et être plus efficace, l'inscription à l'épreuve doit être plus transparente. Tel est l'esprit de la réforme ici conduite. Cela n'avait jamais été fait non plus.

Enfin, par un amendement qui prévoit un cadre plus strict, nous allons beaucoup mieux organiser les forfaits à la formation. Le problème de nos jeunes, vous l'avez dit en creux, monsieur Fromantin, ce n'est pas seulement le coût de l'épreuve pratique – vous avez raison de dire qu'un coût de 50 ou 100 euros ne serait pas dirimant –, c'est aussi le nombre d'heures accumulées au-delà du forfait de vingt heures. Nous allons demander aux services compétents – la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la DGCCRF,

travaillera sur ce sujet – d'organiser des forfaits au-delà des vingt heures qui soient complètement transparents, car cela participe également de la réduction du coût de l'ensemble des épreuves du permis de conduire.

Oui, nous avons progressé collectivement ces derniers jours et ces dernières semaines, car la réforme ici proposée est une réforme non seulement de l'examen pratique, mais aussi de l'organisation de l'apprentissage et de l'inscription à cet examen. Il s'agit simplement d'une réponse cohérente à votre volonté de nous voir prendre nos responsabilités et ne pas être captifs de certains corporatismes, sans considérer que la seule réponse aux corporatismes, c'est abandonner et s'en remettre à quelque chose d'autre en externalisant. D'ailleurs, les acteurs privés ne sont pas eux-mêmes organisés pour répondre dans tout le territoire à un problème de délai excessif. Si le problème ne concernait que l'Ile-de-France, l'externalisation à Bureau Veritas pourrait suffire. Mais, au-delà des services du ministère de l'intérieur, qui sont en train de s'organiser pour ce faire, **la seule entreprise qui peut répondre à ce problème, c'est l'entreprise publique La Poste.** Tel est le défi que nous nous lançons collectivement. Voilà les propositions et les réponses que je voulais apporter aux différents propos tenus ce matin.

Je répète à nouveau – ce n'est pas qu'un propos de séance – que ce sont à la fois les vives préoccupations que vous avez tous exprimées depuis mercredi et la réflexion collective menée depuis plusieurs semaines qui ont permis d'accélérer ce travail et d'en arriver là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble